

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2007-11-12 Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sis au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 12<sup>e</sup> jour de novembre deux mille sept à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,  
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,  
Chantale Hamelin,  
Esther Savard,  
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte,  
Benoit Lavallée,  
Roland Labrie.

Madame France Marcotte, greffière et madame Danielle M. Bédard, directrice administrative sont également présentes.

**Rés.1859-11-2007 Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté ;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 0- Ouverture de l'assemblée
- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Période de questions
- 3- Dépôt du bordereau de correspondance
- 4- Adoption des procès-verbaux des 9 et 15 octobre 2007
- 5- Adoption des comptes à payer
- 6- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
- 7- Nomination du maire suppléant
- 8- Avis de motion : règlement de taxation 2008
- 9- Adoption du règlement RMU-07-01, nuisances
- 10- Adoption du règlement RC-07-01, nuisances

- 11- Adoption d'un règlement modifiant certaines clauses d'imposition du règlement 062
- 12- Adoption d'un règlement créant une zone RV-8 à même la zone Rec-2
- 13- Mandat à Me Lemay, procédure pour acquisition du terrain de monsieur Yvon Germain
- 14- Mandat à Me Leclerc, publication au registre foncier de la rue Richard
- 15- Acceptation de la soumission CIB concernant l'achat du logiciel pour la géomatique
- 16- Signature d'une entente relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, Enviroval
- 17- Signature d'un protocole d'entente concernant différents services de loisirs avec la Ville de Pont-Rouge (retiré)
- 18- Mandat à la MRC de Portneuf, plan d'intégration architecturale
- 19- Dépôt d'une demande de travaux pour la 1<sup>re</sup> Avenue
- 20- Demande auprès de Hydro-Québec pour l'enfouissement des fils
- 21- Appui au Club Quad Nature Portneuf (retiré)
- 22- Offre d'un terrain pour un projet de résidence pour personnes âgées semi-autonomes
- 23- Vente d'un terrain à monsieur Pierre Choquette
- 24- Subvention pour l'amélioration du réseau routier
- 25- Location d'un local à la caserne sud pour l'Association des personnes handicapées de Portneuf
- 26- Dérogation mineure pour monsieur François Fréchette, rang de la Chapelle
- 27- Transferts de postes budgétaires
- 28- Approbation des prévisions budgétaires de la R.R.G.M.R.P.
- 29- Nomination d'un membre à la Commission des loisirs
- 30- Acceptation du règlement CL001 de la Commission des loisirs
- 31- Appui à La course de la banquise Portneuf Alcoa
- 32- Discours du maire
- 33- Période de questions sur les sujets traités.
- 34- Levée de l'assemblée

**Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 5 novembre 2007. (du 2 octobre au 5 novembre 2007)**

**Rés.1860-11-2007 Adoption des procès-verbaux des 9 et 15 octobre 2007**

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté ;

**QUE** le procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Portneuf du 9 octobre 2007 soit accepté tel que présenté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

**QUE** le procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Portneuf du 15 octobre 2007 soit accepté tel que présenté.

**Rés.1861-11-2007 Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 465 213.13 \$.

Liste des comptes à payer	283 967.53 \$
Liste des chèques émis	131 788.84 \$
Liste transaction internet	14 195.84 \$
Liste des transactions manuelles	1 055.05 \$
Liste des salaires	34 205.87 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice administrative, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard directrice administrative

**Rés.1862-11-2007 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires**

Madame la greffière dépose les déclarations des intérêts pécuniaires de mesdames Monique Tardif, Chantale Hamelin, Esther Savard et messieurs Pierre de Savoye, Jean-Louis Turcotte, Benoit Lavallée, Roland Labrie.

**Rés.1863-11-2007 Nomination maire suppléant**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

**QUE** monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte soit nommé maire suppléant de la Ville de Portneuf et ce pour une période de quatre mois (13 novembre 2007 au 10 mars 2008).

**Rés.1864-11-2007 Avis de motion, règlement de taxation 2008**

Je, Esther Savard conseillère, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine session, un règlement pour fixer les taxes et les tarifs pour l'année 2008.

**Rés.1865-11-2007 Adoption du règlement RMU-07-01, nuisances**

Considérant que les membres du conseil ont tous reçu ce projet de règlement au plus tard deux jours juridiques avant la séance de ce conseil, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

**QUE** le règlement « Règlement RMU-07-01 concernant les nuisances, paix et bon ordre» soit adopté.

**Rés.1866-11-2007 Adoption du règlement RC-07-01, nuisances**

Considérant que les membres du conseil ont tous reçu ce projet de règlement au plus tard deux jours juridiques avant la séance de ce conseil, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

**QUE** le règlement « Règlement RC-07-01 concernant les nuisances, paix et bon ordre» soit adopté.

**Rés.1867-11-2007 Adoption d'un règlement modifiant certaines clauses d'imposition du règlement 062**

Considérant que les membres du conseil ont tous reçu ce projet de règlement au plus tard deux jours juridiques avant la séance de ce conseil, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

**QUE** le règlement « Règlement modifiant certaines clauses d'imposition du règlement 062» soit adopté.

**Rés.1868-11-2007 Adoption d'un règlement créant une zone RV-8 à même la zone Rec-2**

Considérant que les membres du conseil ont tous reçu ce projet de règlement au plus tard deux jours juridiques avant la séance de ce conseil, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

**QUE** le règlement « Règlement créant une zone RV-8 à même la zone Rec-2» soit adopté.

**Rés.1869-11-2007 Mandat à Me Lemay, procédure pour acquisition du terrain de monsieur Yvon Germain**

Considérant que le conseil municipal a adopté, le 16 juillet 2007, la résolution numéro 1799-07-2007 intitulée – Acquisition de l'emprise de rue, de la rue Provencher, au nord de la voie ferrée propriété de monsieur Yvon Germain;

Considérant que le procureur de la municipalité, Me André Lemay de Tremblay Bois Mignault Lemay a fait parvenir, le 18 juillet 2007, un avis recommandé à monsieur Yvon Germain;

Considérant que le notaire Raynald Leclerc a transmis, le 20 juillet 2007 par courrier recommandé, à monsieur Yvon Germain un projet de contrat de cession d'une section de la rue Provencher étant le lot 3 150 551;

Considérant qu'à ce jour monsieur Yvon Germain n'a donné suite à aucune de ces correspondances;

Considérant que monsieur Yvon Germain a contracté, lors de l'acquisition de ladite section de rue, l'obligation de cession à la Ville de Portneuf;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Me André Lemay pour entreprendre des procédures en passation de titre afin de faire respecter l'engagement pris par monsieur Germain aux termes de son contrat d'achat du 28 août 1998;

**QUE** monsieur le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette transaction.

**Rés.1870-11-2007 Mandat à Me Leclerc, publication au registre foncier de la rue Richard**

Considérant que monsieur Luc Ménard arpenteur-géomètre a préparé une description technique décrivant le terrain occupé par la rue Richard sous le numéro 4106 dossier 07030 en date du 5 juin 2007;

Considérant que le conseil municipal a adopté, le 9 juillet 2007, la résolution numéro 1791-07-2007 intitulée – Acquisition rue Richard;

Considérant que l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales prévoit certaines formalités afin que toute voie ouverte à la circulation publique devienne propriété de la municipalité;

Considérant que les avis requis par l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales ont été publiés dans le journal municipal en date du 22 août et du 22 octobre 2007;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate le notaire Raynald Leclerc afin qu'il prépare la déclaration appropriée et/ou document nécessaire, faisant référence à l'article 72 de la Loi sur les compétences municipales; le tout, pour fin de publication au Registre foncier de la circonscription foncière de Portneuf.

**QUE** monsieur le maire et la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette procédure de publication.

**Rés.1871-11-2007    Acceptation de la soumission CIB concernant l'achat du logiciel pour la géomatique**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise, une dépense de 2200\$ avant taxes, pour l'acquisition de six licences d'utilisation du logiciel de la géomatique incluant la préparation, l'intégration des données ainsi que l'installation par modem et formation téléphonique, auprès de la Corporation informatique Bellechasse, cette dépense sera facturée et comptabilisée en 2008.

**Rés.1872-11-2007    Signature d'une entente relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées, Enviroval**

Madame la conseillère Esther Savard, ayant des intérêts pécuniaires dans l'entreprise Enviroval, quitte son siège et se retire avec le public pour ce point.

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

**QUE** monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, l'entente relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées entre la Ville de Portneuf et Enviroval Inc.

Madame Esther Savard reprend son siège.

**Rés.1873-11-2007    Mandat à la MRC de Portneuf, plan d'intégration architecturale**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate les professionnels de la MRC de Portneuf pour faire un plan d'intégration architecturale, pour la zone comprenant la 1<sup>re</sup> Avenue et la 2<sup>e</sup> Avenue, sous l'autorité du comité consultatif d'urbanisme et du conseil municipal sous réserve d'approbation par le conseil municipal d'un plan de travail et d'un budget à être déposés par la MRC dans les meilleurs délais.

**Rés.1874-11-2007    Dépôt d'une demande de travaux pour la 1<sup>re</sup> Avenue**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

**QUE** monsieur le maire soit, et il est par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, la demande concernant les travaux d'aqueduc et d'égout à venir sur la 1<sup>re</sup> Avenue, la 2<sup>e</sup> Avenue et les rues transversales attenantes, auprès du Ministère des affaires municipales et des Régions.

**Rés.1875-11-2007 Demande auprès de Hydro-Québec pour l'enfouissement des fils**

Attendu que d'importants travaux de remplacement des réseaux d'aqueduc et d'égout auront lieu sur la 1<sup>re</sup> Avenue;

Attendu que la 1<sup>re</sup> Avenue est le site du Chemin du Roy;

Attendu qu'il est l'intention de la ville de renommer la 1<sup>re</sup> Avenue au nom de « Chemin du Roy »;

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

**QUE** monsieur le maire soit, et il est par les présentes, autorisé à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, une demande d'enfouissement de fils sur la 1<sup>re</sup> Avenue, entre la rivière Portneuf et la rue Provencher, auprès de Hydro-Québec et toutes autres instances impliquées.

**Rés.1876-11-2007 Offre d'un terrain pour un projet de résidence pour personnes âgées semi-autonomes**

Considérant que le conseil municipal a adopté, le 14 août 2006 la résolution numéro 1490-08-2006 cédant une partie de terrain pour la réalisation d'un projet de résidence pour personnes âgées;

Considérant que le conseil municipal désire modifier l'emplacement pour l'offre de terrain;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

**QUE** le conseil municipal est disposé à céder une partie du terrain, situé à l'arrière de l'hôtel de ville, d'une superficie suffisante, lequel sera déterminé par un arpenteur-géomètre afin de permettre l'implantation d'une bâtisse d'au plus 75 pieds X 200 pieds pour la réalisation d'une résidence pour personnes âgées semi-autonomes, gérée par un organisme à vocation communautaire. Telle cession sera conditionnelle à l'approbation par le conseil d'un projet d'implantation approprié pour ce site. Il est entendu que par la présente résolution la municipalité ne s'engage pas d'accepter la suite d'un tel projet.

**Rés.1877-11-2007 Vente d'un terrain à monsieur Pierre Choquette**

Considérant que le conseil municipal a adopté, le 10 octobre 2006 la résolution numéro 1553-10-2006 acceptant de vendre une partie de terrain à monsieur Pierre Choquette;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

**QUE** le conseil municipal accepte de payer, au prorata des surfaces, une partie des frais pour l'arpentage de l'entier dudit terrain.

**QUE** le conseil municipal reconnaît aux résidents enclavés, un droit de passage sur la partie de terrain qu'il conserve, situé entre la route 138 et la voie ferrée.

**Rés.1878-11-2007 Subvention pour l'amélioration du réseau routier**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

**QUE** le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le rang de la Rivière-Belle-Isle et de la rue Bishop pour un montant subventionné de 10 000\$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

**QUE** les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

**Rés.1879-11-2007 Location d'un local à la caserne sud pour l'Association des personnes handicapées de Portneuf**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise la location de la salle dite « du CLSC » de la caserne sud (100 rue Paquin) à l'Association des personnes handicapées de Portneuf au montant de 135 \$/mois et ce pour les jeudis de 10h à 15h et les samedis de 13h à 18h30 et ce bail est au mois.

**QUE** monsieur le maire soit autorisé à signer le bail.

Madame la conseillère Chantale Hamelin fait une proposition d'amendement à l'effet de diminuer le coût de location à 100\$/mois.

Le vote est demandé sur la proposition d'amendement; la proposition est acceptée avec cinq voix favorables contre une voix défavorable.

La proposition amendée est adoptée à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise la location de la salle dite « du CLSC » de la caserne sud (100 rue Paquin) à l'Association des personnes handicapées de Portneuf au montant de 100 \$/mois et ce pour les jeudis de 10h à 15h et les samedis de 13h à 18h30 et ce bail est au mois.

**QUE** monsieur le maire soit autorisé à signer le bail.

**Rés.1880-11-2007 Dérogation mineure pour monsieur François Fréchette, rang de la Chapelle**

Attendu que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 28 août 2007;

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 18 octobre 2007;

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;



**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf accepte la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage numéro 230 pour l'immeuble matricule 9480 90 7355 pour la zone A-5 sur le lot 2 980 201 du cadastre officiel du Québec, sis au 3680, rang de la Chapelle tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

**QUE** la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne le règlement de zonage à l'article 6.2.1 (cour arrière).

**QUE** la demande de dérogation mineure est pour régulariser, suite à la rénovation cadastrale, l'implantation d'un garage attenant à la maison trop près de 32 centimètres par rapport à la ligne arrière.

**QUE** ladite dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

**Rés.1881-11-2007 Transferts de postes budgétaires**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

**QU'**un transfert de budget au montant de 30 000 \$ soit fait de la façon suivante :

0262110970	Subvention autres organismes	20 000 \$-
0213010412	Service juridique accréditation	10 000 \$-
2213010711	Amélioration Carrefour	30 000 \$

**Rés.1882-11-2007 Adoption des prévisions budgétaires de la R.R.G.M.R.P.**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf adopte les prévisions budgétaires 2008 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et accepte de verser la quote-part estimée à 183 817.90 \$

**Rés.1883-11-2007 Nomination d'un membre à la Commission des loisirs**

Attendu que la Commission des loisirs a recommandé, le 17 octobre 2007, que monsieur Sylvain Plante soit nommé membre de la Commission des loisirs;

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

**QUE** monsieur Sylvain Plante soit nommé membre de la Commission des loisirs.

**Rés.1884-11-2007 Acceptation règlement CL001 de la Commission des loisirs**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

**QUE** le conseil municipal accepte la proposition du règlement CL-001 de la Commission des loisirs concernant la gestion des absences aux réunions mensuelles, sous réserve qu'elle soit modifiée tel que suit :

Règlement CL001

Absence d'un membre :

« Un membre de la Commission des loisirs de la Ville de Portneuf ne peut s'absenter à plus de trois (3) réunions consécutives sans justification. À la suite de ce nombre d'absences sans justification, la Commission peut faire une recommandation au conseil municipal à l'effet que cette personne soit destituée de son poste de membre. »

**Rés.1885-11-2007 Appui à La course de la Banquise Portneuf Alcoa**

Monsieur le maire Pierre de Savoye, étant président bénévole de cet organisme à but non lucratif, quitte son siège et se retire avec le public pour ce point.

Madame la maire suppléante Monique Tardif préside maintenant la séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte d'appuyer la Course de la banquise Portneuf Alcoa pour leur 5<sup>e</sup> édition qui se tiendra les 15 et 16 février 2008 par les services suivants, d'une valeur n'excédant pas 4 000\$.

- Prêt d'équipement et de personnel de la municipalité pour le déneigement de stationnements à l'OTJ et au Parc récréonautique ainsi que pour la fabrication d'un anneau de glace pour les qualifications sur le site de l'OTJ
- Prêt d'équipement et de personnel du service des incendies pour la sécurité publique (véhicule SWAT et 3 pompiers) le 15 février de 18 à 22 heures et le 16 février de 10 à 15 heures
- Prêt du local et du terrain de l'OTJ le 15 février au soir (vendredi)
- Prêt de la capitainerie de la marina et du site du Parc Léon-Provencher incluant le bassin de la marina le 16 février de 10 à 15 heures (samedi)
- Prêt du Carrefour (2 étages) le 16 février de 17 à 24 heures (samedi)
- Subvention d'une somme de 2 000\$.

Monsieur Pierre de Savoye reprend son siège et la présidence de l'assemblée.

**Rés.1886-11-2007 Discours du maire**

**Mesdames, Messieurs,**

Conformément à la Loi des cités et villes, article 474, c'est le devoir du maire de déposer, en cette séance régulière de votre conseil municipal, l'état des finances de notre Ville.

## L'exercice 2006

Pour débiter, permettez que je vous rappelle qu'au 31 décembre 2006, selon les états financiers vérifiés, l'actif de la Ville de Portneuf s'élevait à 27 762 148 \$.

Voici ci-après un tableau présentant un résumé du rapport financier 2006, produit par nos vérificateurs comptables Bédard Guilbault, comptables agréés.

Ville de Portneuf	Réel	Budget
Revenus	3 421 426 \$	3 176 778 \$
Dépenses de fonctionnement	(2 632 512) \$	(2 635 705) \$
Remboursement de la dette	(466 582) \$	(462 166) \$
Activités d'investissement	(64 050) \$	(95 124) \$
Affectations	(28 411) \$	
Financement à long terme / activités financières	3 704 \$	16 217 \$
<b>Surplus</b>	<b>233 575 \$</b>	<b>0 \$</b>

En annexe apparaissent les différents indicateurs de gestion relatifs à l'exercice 2006.

## L'exercice 2007

L'année 2006 s'était terminée avec un surplus net de 164 730 \$. Cela fut le fruit d'une gestion serrée doublée d'une entente avec le ministère des Affaires municipales et des régions par laquelle madame la ministre Normandeau accordait à la Ville de Portneuf une compensation de 48 000 \$ pour la perte d'un en lieu de taxes sur la marina.

L'année 2007 amenait avec elle son lot de défis dont le moindre n'était pas les incertitudes que causaient la négociation d'une première convention collective de travail avec nos employés municipaux. Une équipe de quatre conseillères et conseillers, sous la direction de madame Savard, a représenté le côté patronal. À ce jour, cette négociation s'est déroulée dans une atmosphère sereine et, selon toutes apparences, est à la veille de se conclure.

Par ailleurs, la Ville a procédé à des investissements importants, certains prévus, d'autres pas. Le site d'observation ornithologique du quai Lemay a été complété, grâce à une généreuse subvention de 48 000 \$ de la Fondation Alcoa. Son inauguration officielle devrait avoir lieu en mai 2008, avec l'arrivée des oies blanches.

Avec l'appui du Pacte rural, des jeux pour enfants ont été installés dans le parc des Ancêtres et dans celui de l'Hôtel de ville. Des additions supplémentaires sont prévues pour l'an prochain.

Un projet d'affichage urbain est en marche; déjà un panneau directionnel important a été installé à l'angle de la 2<sup>e</sup> Avenue et de la rue Provencher; deux autres seront installés aux sorties de l'autoroute; des affiches plus ciblées suivront à l'intérieur du périmètre urbain. Et des affiches de nom de rues les identifieront fièrement et de façon distinctive.

Cette année encore, la marina municipale a eu des retombées directes sur notre économie locale : plus de 100 000 \$. Et au surcroît, une ristourne à la Ville de 12 000 \$. Le nombre de membres s'est accru à plus de 60. L'enclos à bateau, situé dans l'aire d'alimentation immédiate du puits Provencher, a dû être déplacé pour se conformer à une nouvelle réglementation du ministère de l'Environnement.

Le budget 2007 prévoyait une somme pour la réfection et la réaffectation de nos édifices municipaux. Or, dépense inattendue, l'état dangereux de la toiture du Carrefour municipal en a forcé la fermeture temporaire et a monopolisé nos ressources financières à ce chapitre.

Fort des sommes disponibles à la ville par le biais d'un retour de la taxe d'accise sur l'essence, d'importantes études d'ingénierie ont été entreprises pour produire un rapport complet sur l'état de nos réseaux d'aqueduc et d'égout. Les conclusions de ce rapport seront présentées prochainement aux membres du conseil municipal. Nous pouvons anticiper pour 2008 le début des travaux de réfection. J'en reparlerai plus loin.

Plusieurs autres travaux ponctuels ont été réalisés pour améliorer la sécurité de nos parcs, de nos ponts et de nos rangs.

La ville a aussi procédé à la mise en place d'un site web moderne ([www.villedoportneuf.com](http://www.villedoportneuf.com)). On y retrouve une foule de renseignements de tous ordres.

Et la ville a modernisé son parc informatique et ses équipements de sécurité publique en télécommunications.

Voici en bref certaines réalisations de 2007.

Réalisations 2007	Provenance des fonds			
	Coût	Administration	Règlement d'emprunt 333-338 58-59	Autres
<b>Ville de Portneuf</b>				
<b>Aqueduc et égout</b>				
Plans directeurs et d'interventions pour l'aqueduc et l'égout (BPR)	84 000 \$			Taxe d'accise
Surveillance des travaux aux Sources (Génivar)	9 798 \$		9 798 \$	
Réalisation des travaux aux Sources (Cie Wilfrid Allen)	245 407 \$		245 407 \$	
Réserve financière pour la vidange des bassins	10 000 \$	10 000 \$		
<b>Infrastructures</b>				
Site ornithologique du quai Lemay	60 880 \$	19 488 \$		Alcoa 41 392 \$
Enclos à bateaux	30 371 \$	30 371 \$		
<b>Bâtiments</b>				
Acquisition d'un terrain	19 826 \$	19 826 \$		
Remplacement du toit du Carrefour	125 000 \$	100 000 \$		fonds de roulement 25 000 \$
<b>Loisirs</b>				
Équipements de terrain de jeux pour des parcs municipaux	24 000 \$	7 000 \$		Pacte rural 17 000 \$
Clôtures d'espaces de terrains de jeux et parcs	6 763 \$	6 763 \$		
Haie au parc des Ancêtres	2 170 \$	2 170 \$		
Équipements de gymnase	6 222 \$	6 222 \$		
<b>Ameublement et équipement</b>				
Acquisition d'un nouveau logiciel comptable (CIB)	13 442 \$	13 442 \$		
Achat de 3 imprimantes	2 167 \$	2 167 \$		
Acquisition d'un nouveau serveur	5 580 \$	2 603 \$		assurances 2 973 \$
Acquisition d'un nouveau système de communication	16 692 \$	3 773 \$		assurances 12 919 \$
Achat d'habits de combat, service des incendies	2 744 \$	2 744 \$		
Borne sèche	1 737 \$	1 737 \$		
Enseignes	7 638 \$			fonds de roulement
Ancrage pour la Marina	2 769 \$	2 769 \$		
	677 206 \$			
<b>Émission de 13 permis pour des constructions résidentielles</b>				

Évidemment, l'année 2007 n'est pas terminée, mais il est possible de communiquer aujourd'hui les résultats partiels pour l'année en cours, au 31 octobre 2007.

Pour l'année en cours 2007		
Ville de Portneuf	2007-10-31	Budget
Revenus	3 271 686 \$	3 502 418 \$
Dépenses de fonctionnement	(2 033 819) \$	(2 739 545) \$
Remboursement de la dette	(321 618) \$	(486 108) \$
Transfert à l'état des investissements	(245 898) \$	(244 845) \$
Affectations	(26 990) \$	(31 920) \$
<b>Solde</b>	<b>643 361 \$</b>	<b>0 \$</b>
Dépenses d'investissement	568 731 \$	906 323 \$
Source de financement	568 731 \$	906 323 \$
* Les affectations sont constituées comme suit:		
	Fonds de roulement	26 990 \$

On remarque que la Ville dispose actuellement d'un surplus d'opération de 643 361 \$ au 31 octobre. Mais il reste deux mois de dépenses à assumer, ce qui représente environ 500 000 \$.

À ceci, dans le contexte de la conclusion d'une première convention collective avec nos employés, il faudra aussi ajouter une importante somme en ajustement salarial rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

D'autres dépenses d'immobilisation devront être comptabilisées d'ici le 31 décembre; elles sont toutes assumées grâce à des règlements d'emprunt à long terme ou au surplus accumulé disponible. Et il reste aussi des sommes à verser sur le remboursement de la dette.

Si la tendance se maintient, on peut envisager à nouveau un léger surplus à la fin de l'année courante.

Côté dette à long terme, le tableau suivant illustre l'évolution de la situation, projetée au terme du présent exercice, soit le 31 décembre 2007.

Ville de Portneuf	Secteur sud	Secteur nord	Ville	Total
Au 1 janvier 2007	2 114 291 \$	2 617 639 \$	1 289 662 \$	6 021 592 \$
Remboursement	(157 894) \$	(166 980) \$	(112 596) \$	(437 470) \$
Règlement 059			112 300 \$	112 300 \$
Solde au 2007-12-31	1 956 397 \$	2 450 659 \$	1 289 366 \$	5 696 422 \$

### Dépenses de plus de 25 000 \$

Voici maintenant, tel que le prévoit la Loi, la liste des contrats ayant engagé une dépense de plus de 25 000 \$ :

- Construction et Pavage Portneuf : 929 565,36 \$ taxes non incluses, pour l'entretien hivernal des chemins pour cinq ans (2003 à 2008, à raison de 200 832 \$ par année, payé comptant);
- ProMutuel Portneuf-Champlain : 59 449,02 \$ taxes incluses, pour la couverture d'assurances de la ville, payé comptant;
- Cie Wilfrid Allen Ltée : 322 871,03 \$ taxes incluses, pour le poste de pompage du secteur des Sources Phase II, financé par un règlement d'emprunt;
- BPR : 65 093,73 \$ taxes incluses, pour un mandat de réalisation des plans directeurs et d'intervention des réseaux d'aqueduc et d'égout; financé par un retour sur la taxe d'accise sur l'essence.

### Traitement des élus

Ci-après, la rémunération annuelle des élus, telle que versée par la ville, pour l'année en cours 2007, le tiers de cette rémunération étant une allocation de dépenses :

- maire : 11 989 \$
- conseiller : 3 996 \$

La rémunération totale ainsi calculée, pour l'entier de l'année 2007, est de 35 965 \$.

La rémunération des élus est indexée annuellement selon le pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation au Canada établi par Statistique Canada en décembre de l'année précédente.

## Programme de dépenses en immobilisation

Ce programme a pour but d'indiquer les besoins de la Ville en matière de subventions. Voici les informations

PROGRAMME DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2007	2008	2009	Total
<b>Administration générale</b>				
Équipement informatique + ameublement	14 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	19 500 \$
Édifices municipaux	50 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	250 000 \$
<b>Travaux publics</b>				
Amélioration locale (rues)		500 000 \$	500 000 \$	1 000 000 \$
Équipements - Accessoires		10 000 \$	10 000 \$	20 000 \$
Machineries - Véhicules		50 000 \$	100 000 \$	150 000 \$
<b>Hygiène du milieu</b>				
Aqueduc	610 854 \$	200 000 \$	200 000 \$	1 010 854 \$
Egout	21 362 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$	2 021 362 \$
<b>Sécurité publique</b>				
Équipement - service incendie	7 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	47 000 \$
<b>Loisirs &amp; Culture</b>				
Immeubles et infrastructures <sup>1</sup>	124 107 \$	50 000 \$	50 000 \$	224 107 \$
<b>Promotion &amp; Développement</b>				
Terrain	28 500 \$			
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>856 323 \$</b>	<b>1 932 500 \$</b>	<b>1 982 500 \$</b>	<b>4 742 823 \$</b>
<sup>1</sup> Ce montant comprend le site ornithologique 47 007 \$				
<b>Note: les investissements indiqués dans les années 2007, 2008, 2009 ne sont pas des engagements mais plutôt des projets.</b>				

### Orientations 2008

Suite aux études préparatoires effectuées en 2007, la Ville peut maintenant envisager procéder à certains travaux importants.

Une réaffectation des édifices municipaux devrait débuter en 2008. Il importe d'assurer, entre autres, la qualité énergétique des édifices municipaux et leur adéquation avec les besoins auxquels ils doivent répondre aujourd'hui et pour les années à venir.

Le déneigement s'est avéré être une préoccupation pour beaucoup de nos concitoyens et pour la Ville. Deux appels d'offres sont en marche, tant pour obtenir des propositions de contracteurs que pour obtenir des propositions pour l'acquisition d'équipements. Suite à la connaissance des coûts proposés, le conseil municipal devra décider si la Ville reprend charge de son déneigement ou continue à le donner à contrat.

La réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout, entre autres et surtout d'une partie du secteur sud, devrait débuter en 2008 et se poursuivre sur quelques années. Ces travaux de remplacement des conduites toucheront d'abord le secteur des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> avenues. Dans la foulée de ces travaux, la Ville cherche à obtenir de la société Hydro-Québec, qu'elle procède à ses frais à l'enfouissement des fils dans la 1<sup>re</sup> Avenue, entre la rivière et la rue Provencher. Évidemment, au-delà des sommes disponibles par le programme de la taxe d'accise sur l'essence, une subvention importante du ministère des Affaires municipales et des régions est un pré requis absolu à la réalisation de ces importants et incontournables investissements qui ne sauraient attendre plus longtemps.

Des travaux de pavage seront également au programme : rue des Épinettes et des Conifères, rang de la Chapelle, marina. On trouvera sur le site web de la Ville, sous l'onglet « Urbanisme », le programme complet prévu d'ici 2012.

La Ville poursuivra ses efforts pour promouvoir la vocation récréotouristique, récréonautique et environnementale de notre Ville. Dans ce contexte, l'avenir du quai de Portneuf demeure un dossier important pour la Ville. Les pourparlers sont toujours en cours pour l'acquisition du quai par la Ville, à des conditions appropriées.

La Commission des loisirs s'est bénévolement acquittée de ses responsabilités relativement à l'offre de services en loisirs. Sont prévus pour 2008 : une piste « BMX » pour les ados mordus du vélo, le retour des travailleurs du milieu durant la période estivale, une étude sur un éventuel agrandissement du bâtiment de l'OTJ, une relocalisation permanente du centre de conditionnement physique, la recherche d'un espace pour un plateau sportif, la relocalisation de la bibliothèque du secteur nord... Au nom des membres du conseil municipal, je remercie les membres de la Commission pour leur dévouement.

Le Comité consultatif d'urbanisme est aussi au travail. Le plan d'urbanisme de la Ville, pour les 20 prochaines années et davantage, est en train de prendre forme. Un mandat a été donné à la MRC pour accompagner le Comité dans cet effort. Déjà, le relevé cartographique de l'existant a été produit. Les affectations futures ont été identifiées en vue de l'expansion éventuelle de la ville sur les plans résidentiel et commercial. La prochaine étape va nous amener à mettre à jour l'entier du plan de zonage. Nos remerciements aux membres du Comité consultatif.

Le Comité d'embellissement de la ville n'est pas en reste et permet le maintien et l'amélioration de notre environnement par ses recommandations ponctuelles fréquentes. Le Comité culturel et du patrimoine contribue pour sa part à la réalisation d'une politique culturelle commandée par la Ville. Cette étude sera livrée à la fin de l'hiver 2008 et permettra de définir les interventions à privilégier à court, moyen et long terme pour une mise en valeur de nos potentiels culturels et patrimoniaux. Merci aux membres de ces deux comités.

Le conseil municipal poursuivra ses efforts pour promouvoir notre ville, laquelle est la quatrième en population dans la MRC de Portneuf.



Je me permets d'insister à nouveau cette année – et je le referai à chaque année - sur la nécessité pour une collectivité de s'investir dans le bénévolat. C'est là la plus belle richesse d'une collectivité. Merci à toutes celles et à tous ceux qui, par leur action bénévole, contribuent au mieux être de notre collectivité. Entre autres, merci aux bénévoles de nos bibliothèques, la Riveraine et la Découverte, aux membres de la Commission des loisirs, du Comité consultatif d'urbanisme, du Comité d'embellissement et du Comité culturel et du patrimoine, au Club social des pompiers de Portneuf, aux responsables de nos Cercles de fermières, de Clubs de l'âge d'or, de l'OMH, des pastorales et des Chevaliers de Colomb, au comité provisoire de la Coopérative de santé, aux organisateurs de la Fête nationale, du Poker Run, de la Grande Nage Portneuf Savoura et de La course de la banquise Portneuf Alcoa, aux nombreux autres qui se dévouent pour une cause ou l'autre. Pourquoi ne pas vous associer à l'une de ces organisations pour y apporter vous aussi votre contribution ?

#### **Le budget 2008**

Depuis plusieurs semaines, votre conseil municipal travaille à préparer les prévisions budgétaires 2008, lesquelles seront présentées et adoptées le 11 décembre 2007 à 19h30, à la salle du conseil.

Je vous remercie de votre bonne et patiente attention.



**Votre maire,  
Pierre de Savoye**

#### **Levée de l'assemblée**

Monsieur le conseiller Benoît Lavallée demande la levée de l'assemblée à 21 : 25 hres.

---

Maire

---

Greffière